

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 novembre 2018

Date de Convocation : le 17 novembre 2018

Compte rendu

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 18 heures30
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-deux novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Julie VEYRAT DAL DEGAN
Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents :

Mesdames Maud TSCHIRHARDT, Véronique VERZEAUX
Messieurs Kamel ATARI, Georges LARCHER, Stéphane LEBEAU

Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h 30.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2018 est validé à l'unanimité sans modification.

Madame Veyrat Dal Degan rejoint la séance à 19h.

Madame le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour.

- Décision modificative n°9.
- Décision modificative n°10.

Ordre du jour :

- Dissolution du budget eau et assainissement au 31/12/2018
- Désignation 2 délégués titulaires 2 délégués suppléants SET (Syndicat des eaux du Tonnerrois)
- Délibération donnant autorisation au Maire d'agir en justice
- Indemnités 2018 du trésorier
- Décision modificative n°8 (amortissement des travaux SDEY, dm vu et validée par Madame la Trésorière)
- Questions diverses
- Signatures

Délibération n° 043 -2018

Le conseil municipal,

VU la délibération 2018- 37 sollicitant le transfert de la compétence « eau » et « assainissement collectif » au Syndicat des eaux du Tonnerrois à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de supprimer le budget annexe eau et assainissement au 31.12.2018.
- de charger le comptable public de procéder à la réalisation de toutes les opérations comptables afférentes à cette dissolution.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette dissolution.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Délibération n° 044 -2018

Il appartient en effet à la Commune de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Leur mandat entrera en vigueur à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté du Préfet susmentionné – pour les SIAEP ce sont les conseils municipaux des communes membres qui devront désigner leurs délégués.

Après en avoir délibéré les membres du conseil désignent :

- **Madame PFLUG Josette Déléguée titulaire**
- Monsieur NOUVELOT Didier délégué titulaire**
- Madame GUDIN DU PAVILLON Monica Déléguée suppléante**
- Monsieur DAVID Mathieu Délégué suppléant**

Délibération acceptée à l'unanimité.

–Délibération n°045-2018

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-21 (8°), L 2122-22 (16°), L 2132-1 et L 2132-2,

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant à ester en justice au nom de la commune au sujet du litige concernant le SDIS auprès du Tribunal administratif de Dijon et à s'adjoindre les services d'un avocat, Me Gaëtan ROTHDIENER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité madame le Maire, à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Dijon et à s'adjoindre les services d'un avocat.

Madame le Maire n'ayant pas participé au vote.

Délibération n°046 -2018

Délibération relative à une Décision Modificative

Amortissements

Décision Modificative n°8 – Budget Principal

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

c/023 – Virement à la section d'investissement 042 -21733,67 €

c/6811 –Dotations aux amortissements 042 21733,67 €

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT

c/021–, opé H .O -21733,67, €

RECETTES d'INVESTISSEMENT

c/28041582 – H.O. 21733,67 €

Délibération n°047 -2018

Délibération relative à une Décision Modificative

Amortissements

Décision Modificative n° 9 – Budget Principal Concernant l'onduleur

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

c/023 – Virement à la section d'investissement 042 -324,00 €

c/6811 –Dotations aux amortissements 042 324,00 €

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT

c/021–, opé H .O -324,00 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT

c/20414411 –, H.O. 324,00 €

Décision modificative acceptée à l'unanimité.

Délibération relative à une Décision Modificative

Travaux enfouissement réseau France Telecom suite erreur DM n°6

Décision Modificative n°10 – Budget Principal

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT

c/2041582– opé 96 -970,00 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT

c/20422 – opé 96 970,00 €

Décision modificative acceptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

-Madame VEYRAT DAL DEGAN demande si la municipalité envisage d'organiser une réunion d'information pour les administrés sur les compteurs Linky.
Le Conseil Municipal n'envisage pas d'organiser de réunion, le sujet ne relevant pas de la compétence de la Mairie.

-Décorations de Noël
Les illuminations seront installées première semaine de décembre.
Les sapins ont été commandés par l'école et seront installés dès livraison.

-Cirque de Cannes
Le cirque ne s'est pas installé le week-end du 17 et 18 novembre 2018 en raison des manifestations des « gilets jaunes ».

Madame le maire clôt la séance à 19h40.